

ACCUEIL PERISCOLAIRE  
& PLAN MERCREDI  
de la commune d'AIGUILLON



PROJET EDUCATIF  
Année scolaire 2023-2024

[www.aiguillon.eu](http://www.aiguillon.eu)  
Hôtel de Ville 47190 AIGUILLON  
Tel : 05.53.88.17.81 - 06 64 18 80 48  
[accueilperiscolairepagnol@ville-aiguillon.fr](mailto:accueilperiscolairepagnol@ville-aiguillon.fr)

Ecole  
élémentaire  
Marcel Pagnol



Ecole maternelle  
Jean Jaurès

Ecole maternelle  
Marie Curie



## PREAMBULE

L'accueil périscolaire d'Aiguillon est un temps d'accueil qui a lieu durant les périodes scolaires en dehors de la classe, ce qui permet à l'enfant de retrouver ses camarades, de se reposer, de jouer, de découvrir de nouvelles activités, de faire ses devoirs ... afin de participer à son évolution en toute sérénité.

Il lui permet de vivre un temps reposant et divertissant en dehors de sa journée de classe.

L'équipe municipale considère que chaque enfant est un citoyen à part entière, et de ce fait, il doit être reconnu comme un individu qui a des droits et des devoirs afin qu'il devienne progressivement acteur du respect et du développement de son territoire de vie.

Le temps périscolaire est propice à l'acquisition et l'apprentissage de tous les codes de vie en société dont la participation à la vie citoyenne, le respect et la politesse. Le temps périscolaire est également propice à mettre en place des actions ou activités en adéquation avec les apprentissages scolaires et leurs attendus. La continuité entre le temps scolaire et temps périscolaire doit être un objectif commun entre les directrices des écoles et les responsables des trois accueils périscolaires. La cohérence entre ces deux espaces de vie pour l'enfant peut faciliter l'acquisition des codes de vie et des apprentissages.

La municipalité propose également de l'aide aux devoirs sur le temps périscolaire de l'école élémentaire afin de permettre aux enfants une meilleure organisation de leur journée et de faire leurs devoirs avec une aide précieuse des personnels compétents en la matière.

La ville d'Aiguillon propose un accueil périscolaire pour les enfants âgés de 3 à 6 ans qui se distingue en plusieurs organisations :

- œ Accueil périscolaire avant la classe de 7h30 à 8h35
- œ Accueil périscolaire sur la pause méridienne de 11h45 à 13h05
- œ Accueil périscolaire après la classe de 15h30 à 18h30
- œ Accueil périscolaire avec la mention Plan mercredi de 12h00 à 18h30 tous les mercredis après-midi

La ville d'AIGUILLON propose un accueil périscolaire pour les 6-11 ans qui se distingue en plusieurs organisations :

- œ Accueil périscolaire avant la classe de 7h30 à 8h50
- œ Accueil périscolaire sur la pause méridienne de 12h00 à 13h20
- œ Accueil périscolaire après la classe de 15h45 à 18h30
- œ Accueil périscolaire avec le Plan mercredi de 12h00 à 18h30 tous les mercredis après-midi

Concernant l'accueil dans le cadre du Plan mercredi, tous les enfants sont accueillis sur le site de l'École Élémentaire Marcel Pagnol. A partir de septembre 2023, les enfants de moins de 6 ans seront accueillis les mercredis entre 13h00 et 15h45 sur le site de l'école maternelle Marie Curie afin de leur proposer un temps calme de repos.

### Le projet éducatif concerne :

Le projet éducatif de l'accueil périscolaire est écrit par la municipalité d'Aiguillon dont les élus en charge de l'enfance et la jeunesse, puis validé par l'équipe municipale et Le Maire. Il peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil : les élus, la directrice du pôle Enfance, le coordonnateur, les directrices des sites périscolaires, les animateurs et les parents, les directrices et enseignants des sites scolaires des écoles maternelles et celle de l'élémentaire.

### L'organigramme du projet éducatif :

Le projet éducatif est rédigé par l'élue en charge de l'enfance et de la jeunesse en accord avec les valeurs et principes définis en municipalité. Le Maire valide les axes posés afin que la Directrice du service enfance-jeunesse accompagne la Directrice de l'accueil périscolaire et les responsables de sites périscolaires à élaborer le projet pédagogique en lien avec leurs choix d'organisation et d'activités.

Le projet pédagogique est donc la continuité du projet éducatif. Il respecte à la lettre tous les axes inscrits. Il doit également être soumis aux élus dont l'élue Enfance-Jeunesse et le Maire pour validation avant la rentrée en classe de l'année scolaire concernée.

Le projet éducatif ne peut être modifié ou copié, il reste la propriété de la municipalité en place. Seul le Maire ou son adjointe enfance-jeunesse peuvent décider de le modifier. Il est révisable tous les ans à date anniversaire.

Une évaluation de chaque période d'accueil périscolaire doit être présentée aux élus par les responsables de sites périscolaires afin de vérifier si les objectifs sont en adéquation avec l'organisation et les activités.

### Le fonctionnement du projet éducatif :

La vocation de la structure organisatrice : les objectifs principaux de l'accueil périscolaire sont de rassembler les enfants au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement professionnel chargé d'accueillir, d'organiser et d'animer des activités culturelles, sportives, ludiques adaptées à leurs capacités tout en étant à l'écoute des besoins et attentes des enfants accueillis avant et après la classe, de leur permettre de faire leur devoir et d'avoir des compléments d'informations.

Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation et son instruction.

Le fonctionnement de la structure organisatrice : l'accueil périscolaire fonctionne uniquement les jours de classe, selon le calendrier scolaire.

Les divers moyens :

- Les ressources humaines et les missions de chacun
- Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement
- Les sites et moyens matériels mis à disposition par la municipalité

La municipalité met à disposition l'ensemble de ses structures pour permettre aux responsables des accueils périscolaires de bénéficier de sites de proximité et d'événements culturels, sportifs et ludiques de la ville : des espaces dédiés dans les écoles, jardin public, stades, médiathèque, manifestations culturelles ...

Les objectifs généraux et éducatifs : l'action de l'accueil périscolaire s'inscrit dans une politique enfance-jeunesse en faveur du bon développement des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

### 1 - Les objectifs éducatifs

Le projet éducatif mis en place par la commune d'Aiguillon se résume par les objectifs suivants :

**1/** Retrouver ses camarades et les animateurs habituels mais aussi rencontrer de nouvelles personnes dont des compagnons de jeux des autres niveaux scolaires

**2/** Permettre l'accueil de tous les enfants quelle que soit leur situation sociale et/ou de handicap dans la mesure où un protocole assure un accueil périscolaire de qualité dans l'intérêt de l'enfant. La présence d'accompagnant individuel pour les enfants avec une reconnaissance de situation de handicap leur permet de bénéficier de ces temps en dehors de la classe

**3/** Jouer, s'amuser et découvrir de nouvelles activités

**4/** Avoir accès à des activités culturelles, sportives et ludiques en lien avec les apprentissages scolaires et les attendus des niveaux scolaires.

**5/** Avoir accès à des activités culturelles, sportives ou ludiques dans le cadre d'un programme sur le long terme afin de développer des acquisitions, apprentissages et compétences dans le but de « fabriquer » une œuvre collective (spectacle, exposition, ...), concourir à une olympiade (rencontres sportives inter lieux d'accueil), progresser et s'épanouir (développer des capacités et compétences psychosociales et motrices par exemple).

**6/** Participer aux acquisitions de la représentation de soi, de l'espace et du temps notamment par le programme « rouler à vélo » et « permis piéton ».

**7/** Concilier le besoin de mouvement à celui de repos et de détente, ceci assurant à chaque enfant et pour chaque activité, un cadre confortable assurant une sécurité physique, morale et sanitaire (sécurité affective et matérielle).

**8/** Favoriser la découverte de l'environnement naturel, géographique, social et culturel du territoire de vie afin d'apprendre à le respecter.

**9/** Favoriser l'accès aux loisirs, aux arts, à la culture, au numérique, à une hygiène alimentaire et au sport pour tous.

- 10/** Favoriser l'expérimentation de nouvelles activités et/ou la visite de sites ou expositions.
- 11/** Organiser pour/avec eux des voyages (et/ou camps) afin de leur permettre d'expérimenter une organisation nomade favorisant la cohésion de groupe et l'esprit d'aventure (exemple : élaborer avec eux un projet pour une période ALSH).
- 12/** Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et de responsabilités des enfants dans leurs projets et dans la participation citoyenne en renforçant les échanges de connaissances, de savoir-faire et de savoir être : lutte contre les violences, incivilités, le harcèlement.
- 13/** Accompagner l'enfant à devenir autonome et responsable de sa vie dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié et d'égalité entre les sexes, les différentes classes sociales et religieuses afin de l'amener à connaître la diversité et de le sensibiliser au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
- 14/** Contribuer à l'apprentissage de la vie en société, à l'acquisition des codes de vie dont la politesse, la formulation adaptée lors de la prise de parole, le respect des autres et de son environnement.

### Le public accueilli :

Les accueils périscolaires accueillent les enfants scolarisés à partir de 3 ans jusqu'à l'âge de 11 ans. L'espace jeunes prend le relais pour les jeunes de plus de 11 ans scolarisés en dehors de l'école élémentaire.

Les accueils périscolaires accueillent les enfants qui fréquentent les écoles de la commune d'Aiguillon où se trouvent les sites périscolaires.

Tous les enfants sont accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants présentant un handicap physique ou moral sont également accueillis avec les éventuelles prédispositions (protocole dont PAI et présence d'un accompagnant dédié) que nécessite un accueil de qualité.

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi est également ouvert aux enfants qui ne sont pas scolarisés au sein des écoles de la ville d'Aiguillon. Cependant les enfants élèves des écoles de la commune restent prioritaires.

### Les Ressources Humaines :

La Responsable du Service Enfance-jeunesse sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, gère l'organisation technique de l'accueil périscolaire tout au long de l'année, avec l'aide de la Responsable des ressources humaines.

L'accueil périscolaire est dirigé par une directrice titulaire du BAFD, en VAE BPJEPS. Et son adjointe, titulaire du MEEF 1 qui sont en charge de l'application du projet éducatif par

les trois sites d'accueil et de la coordination des actions entre les sites d'accueil puis de la mise en place des actions et activités durant le Plan Mercredi. Elles assurent la veille de l'application des objectifs, protocoles et règlements de fonctionnement, ainsi que l'évaluation des sites pour faire un retour aux élus.

Les responsables des accueils périscolaires sur sites sont :

- œ Une adjointe titulaire du BAFA pour l'accueil périscolaire de l'école maternelle Marie Curie
- œ Une adjointe titulaire du BAFA pour l'accueil périscolaire de l'école maternelle Jean Jaures

Pour le site Marcel Pagnol, l'équipe est composée de :

- œ Directrice, titulaire du BAFA en parcours VAE BPJEPS
- œ Adjointe titulaire MEEF 1
- œ Une animatrice CAP petite enfance
- œ Deux animatrices CAP
- œ un animateur contractuelle MEEF2

Pour le site JEAN JAURES, l'équipe est composée de :

- œ Une adjointe titulaire du BAFA
- œ Une animatrice CAP petite enfance

Pour le site MARIE CURIE, l'équipe est composée de :

- œ Une adjointe titulaire du BAFA
- œ Un animateur CAP petite enfance

L'équipe peut être renforcée par des agents intervenants sur les temps de classe (ATSEM) ou par des remplaçants prédisposés à ce type de mission (expérimentés ou diplômés enfance-petite enfance).

Les emplois du temps des accueils périscolaires sont établis par la Directrice du service Enfance-Jeunesse avec l'avis des responsables de sites périscolaires. Les responsables de sites disposent des membres de leur équipe afin d'établir les projets et activités.

NB : Le personnel de la cantine et le personnel de la pause méridienne doivent scinder leurs missions afin de permettre aux animateurs d'être à disposition des enfants sur ce temps qui peut être aussi un temps de repos ou de jeux libres avant le retour en classe.

La prise en charge des enfants reste la priorité des professionnels de l'accueil périscolaire y compris sur ce temps très court.

### Les moyens financiers :

Année 2022	Dépenses		Recettes
Personnel	216 323	familles	46 536
Dépenses	26 054	CAF/MSA	43 391
Total	242 377	Fonds soutien	43 000
		Total recette	132 927

## Les sites et moyens matériels :

L'accueil périscolaire est reparti par groupes d'enfants :

- Âgés de 3-6 ans
- Âgés de 6-11 ans

Ils sont répartis sur plusieurs sites :

- œ Accueil Périscolaire École Maternelle Marie Curie
- œ Accueil Périscolaire École Maternelle Jean Jaurès
- œ Accueil Périscolaire École Élémentaire Marcel Pagnol

**ACCUEIL PERISCOLAIRE MARIE CURIE** dispose de :

- œ Une salle d'accueil et d'activités
- œ Une salle de motricité
- œ Un réfectoire
- œ Un dortoir pour les mercredis dans le cadre de l'accueil Plan mercredi
- œ Deux sanitaires et une douche
- œ Un accès à la cour intérieure du site dont à l'aménagement « rouler à vélo »
- œ Un accès à la cour extérieure enherbée et à tous ses aménagements
- œ Un accès à la salle multi-activités notamment pour le projet « lire et faire lire »
- œ Du matériel et consommables répondant à son besoin d'activités et d'animation
- œ Un panneau d'affichage pour présenter ses activités et organisations aux familles
- œ Un registre d'incident et d'une trousse à pharmacie
- œ Le projet pédagogique accessible aux personnels et aux familles
- œ Une tablette et matériel de pointage

**ACCUEIL PERISCOLAIRE JEAN JAURES** dispose de :

- œ Une salle d'accueil et d'activités
- œ Une salle de motricité
- œ Un réfectoire et une cuisine
- œ Deux sanitaires avec une douche
- œ Un accès à la cour extérieure enherbée et à tous ses aménagements
- œ Un accès à la salle multi-activités notamment pour le dispositif « lire et faire lire »
- œ Du matériel et consommables répondant à son besoin d'activités et d'animation
- œ Un panneau d'affichage pour présenter ses activités et organisations aux familles
- œ Un registre d'incident et d'une trousse à pharmacie
- œ Le projet pédagogique accessible aux personnels et aux familles
- œ Une tablette et matériel de pointage

**ACCUEIL PERISCOLAIRE MARCEL PAGNOL** dispose de :

- œ Un bureau de direction
- œ Trois salles d'activité



- œ Un réfectoire
- œ Une bibliothèque « la BCD »
- œ Un hall d'accueil de l'école
- œ Une salle de motricité avec des tapis
- œ Un immense préau dans la cour
- œ Deux sanitaires avec une douche
- œ Un accès à la cour intérieure du site dont à l'aménagement « rouler à vélo »
- œ Un accès à la cour extérieure enherbée et à tous ses aménagements
- œ Un accès à la salle multi-activités notamment pour le dispositif « lire et faire lire »
- œ Du matériel et consommables répondant à son besoin d'activités et d'animation
- œ Un panneau d'affichage pour présenter ses activités et organisations aux familles
- œ Un registre d'incident et d'une trousse à pharmacie
- œ Le projet pédagogique accessible aux personnels et aux familles
- œ Une tablette et matériel de pointage

Tous les autres sites de la ville peuvent être mis à disposition pour les projets et activités après accord.

Un bus est utilisé pour transporter les enfants de l'école Jean JAURES à Marcel PAGNOL tous les mercredis midis afin qu'il y ait un seul site de restauration et de mettre en place le Plan Mercredi. Le trajet est offert aux familles.

### Les inscriptions et les tarifs :

Les inscriptions se déroulent auprès des responsables de sites d'accueil périscolaire qui s'assurent que les familles sont à jour du paiement de leurs factures avant de valider l'inscription de leur enfant.

Les inscriptions pour l'accueil périscolaire du Plan Mercredi se font auprès de la directrice des accueils de loisirs et périscolaires du site Marcel Pagnol. Les familles doivent également être à jour de leurs factures avant de valider l'inscription de leur enfant.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE <i>forfait Mois/Enfant</i>	Tarifs tous régimes/Quotient familial		
	QF < ou = à 705 €	QF > 705 € <= 1 100 €	QF > à 1.100 €
Accueil périscolaire	17,00 €	19,00 €	21,00 €
Avec études surveillées	22,00 €	24,00 €	26,00 €
Mercredi après-midi	3,85 €	4.35 €	4,85 €

Les tarifs sont votés, chaque année, par le Conseil Municipal.

### Seront admis les enfants :

- Qui sont inscrits sur la fiche d'inscription dûment complétée et signée par les parents,
- Dont les parents sont à jour de leur paiement de facture dont celle de la cantine.

**Facturation** : Une facture est adressée aux familles. Elle est établie sur la base de :

- de la réservation effectuée par la famille,
- de la fréquentation réelle en plus des jours réservés.

Le paiement par les familles doit être effectué auprès du Trésor Public la quinzaine suivant la réception de la facture. Tout mois entamé est dû.

L'accueil périscolaire de la commune d'Aiguillon est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole de Lot-et-Garonne en percevant une prestation de service ordinaire de ces organismes.

Tous les accueils périscolaires ont l'agrément du Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport 47.

### Le mot du Maire :

*L'éducation des enfants, dans notre merveilleux pays, est une institution.*

*Ici tous ensemble, nous accueillons des enfants qui sont au début de leur périple éducatif. Chacun d'entre eux aura son propre parcours, bien à lui. Notre objectif est de préparer ces enfants pour leur permettre d'atteindre le collège avec l'entrée en sixième. Et il est important car notre société est en train de perdre ses valeurs essentielles qui sont : le respect, la politesse, la bonne humeur, l'esprit de groupe, le partage.*

*Toutes ces valeurs qui sont enseignées par les parents, normalement.*

*Et que nous nous devons d'inculquer aux enfants dès leur entrée à la crèche ou à la maternelle.*

*Nous mettons à votre disposition des équipements de qualité, les maires successifs, mes prédécesseurs, ont fait le nécessaire pour cela.*

*Nous continuerons à entretenir ces espaces soyez rassurés.*

*Notre bonne ville est gâtée nous avons la chance d'avoir en plus de la petite enfance et du primaire, une cité scolaire qui accueille près de 1 100 élèves à chaque rentrée scolaire.*

*Dans quelques mois elle sera flambant neuve.*

*Nous avons ouvert un poste pour aider et accompagner toute cette belle jeunesse.*

*Nous sommes là près de vous pour vous aider et vous accompagner dans l'exercice de vos tâches quotidiennes.*

*Merci aux personnels dans son ensemble, vous êtes magnifiques dans l'accomplissement de vos tâches.*

*Quant à vous chers enseignants, nous comptons sur vous, votre engagement doit être sans faille, merci pour les enfants merci pour notre population.*

*Bravo pour votre courage à toute épreuve.*

**Le Maire,  
Christian GIRARDI.**